



November 8, 2016

Prorated Dues for Part-Time Members

Earlier this year, we announced that the corrected membership dues for members in both part-time and volume counter positions, should start to be automatically deducted, and that we would continue to work on a refund for our members holding part-time positions.

We are now pleased to announce that the project is near completion, and that the refunds are expected to be processed through Canada Post payroll, on November 17th, 2016. Part-time members are entitled to a retroactive adjustment, for those that worked between April 2012 and January 2016.

If you require additional information, or if you believe we may have missed someone in this process, please contact Lyne Cabana, UPCE Administrative Assistant, by email at cabanal@psac-afpc.com or by phone at (613) 560-5500.

Le 8 novembre 2016

Cotisations syndicales au prorata pour les membres occupant un poste à temps partiel

Plus tôt cette année, nous avons annoncé que le montant approprié des cotisations syndicales des membres occupant des postes à temps partiel et des compteurs de volume serait automatiquement prélevé et que nos travaux se poursuivaient ayant trait au remboursement pour nos membres occupant des postes à temps partiel.

Il nous fait plaisir de vous annoncer que le projet tire à sa fin et que les remboursements seront effectués au moyen du service de la paie de la Société canadienne des postes le 17 novembre, 2016. Les membres à temps partiel ont droit à un rajustement rétroactif à savoir ceux et celles ayant travaillé entre avril 2012 et janvier 2016.

Si vous avez besoin de plus amples renseignements, ou vous croyez que nous avons oublié une personne dans le cadre de ce processus, veuillez communiquer avec Lyne Cabana, adjointe administrative du SEPC, par courriel à cabanal@psac-afpc.com ou par téléphone au (613) 560-5500.

